

**CONCOURS INTERNE DE COMMISSAIRE DE POLICE**  
**DES 26 ET 27 FEVRIER 2019**

**Épreuve de questionnaire à réponses courtes**  
portant sur le droit administratif général et/ou les libertés publiques et/ou le droit de l'union  
européenne.

**Durée : 1 heure – coefficient : 4**

-----00-----

Répondez aux deux questions suivantes. Les qualités rédactionnelle et de synthèse seront prises en compte pour la notation. Un plan matérialisé n'est pas exigé.

**Question 1 : Comment le juge identifie-t-il une activité de service public exercée par une personne privée ? (10 points)**

**Question 2 : Le contrôle juridictionnel des mesures de police administrative. (10 points)**